

<b>Zeitschrift:</b>	Schweizerische Zeitschrift für Soziologie = Revue suisse de sociologie = Swiss journal of sociology
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerische Gesellschaft für Soziologie
<b>Band:</b>	38 (2012)
<b>Heft:</b>	3
<b>Artikel:</b>	La fabrication d'un problème public : reconnaître, expertiser et gérer la "violence en milieu scolaire"
<b>Autor:</b>	Frauenfelder, Arnaud / Mottet, Geneviève
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-815129">https://doi.org/10.5169/seals-815129</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La fabrique d'un problème public. Reconnaître, expertiser et gérer la « violence en milieu scolaire »

Arnaud Frauenfelder\* et Geneviève Mottet\*\*

### 1 Introduction

Alors que l'institutionnalisation de la violence des jeunes comme problème public relève d'un processus très bien documenté sociologiquement dans un certain nombre de pays européens (Collovald 2001 ; Mucchielli 2002 ; Mucchielli 2008 ; Nagels et Rea 2007 ; Tissot 2007 ; Bonelli 2008 ; Carra 2009 ; Vienne 2009), en Suisse, comparativement parlant, les sociologues ne se sont pas encore beaucoup investis dans ce travail de déconstruction. En effet, alors que l'on compte des études portant sur les motifs de l'insécurité à l'école (Clémence 2001), la sous-culture jeune et les formes de sociabilité juvénile (Morin 2007 ; Escofet 2008), peu ou pas d'enquêtes sociologiques s'attachent, à notre connaissance, à identifier et à reconstruire les grandes phases caractéristiques de la construction sociale de ce problème public dans le contexte suisse. C'est davantage du côté de la criminologie que l'on peut en Suisse trouver quelques travaux soucieux de soumettre à une analyse critique les représentations médiatiques du phénomène ou encore les artefacts produits par la statistique policière (voir notamment : Sack et al. 1999 ; Queloz 2005 ; Guéniat 2007). Déconstruit ou non, il ressort que le thème de la violence des jeunes est désormais bien installé dans l'agenda politique et semble du même coup largement captif d'un ensemble de discours autorisés qui entendent énoncer et dire la vérité du problème. En effet, la très grande majorité des connaissances produites aujourd'hui autour de cette thématique sont issues de champs professionnels et disciplinaires qui peuvent trouver dans la reconnaissance publique de ce problème un ressort à leur existence.

Dans cet article, il s'agira de montrer à partir du cas de Genève, que les réponses engagées face à la question de la violence des jeunes en milieu scolaire ne sont pas le simple reflet d'une situation objective mais que son apparition est le fruit d'une « mise en forme de la question qui aboutit à une «réforme»» (Tissot 2007, 11), c'est-à-dire à des modes d'intervention portés par une diversité d'acteurs mobilisés à travers un ensemble d'arguments et d'inquiétudes partiellement communes. Aussi, face à ce qui se présente à un moment et dans une société donnés comme un

\* Haute école de travail social de Genève (HES-SO), CH-1211 Genève 4, arnaud.frauenfelder@hesge.ch.

\*\* Sciences de l'éducation, Université de Genève, CH-1211 Genève 4, g.mottet@unige.ch.

problème relevant de l'évidence, le travail consiste à tenter de déconstruire la façon dont il s'est constitué. Tels étaient les vœux formulés à l'époque par Blumer (1971) qui, rappelons-le, voulait rompre avec la vision fonctionnaliste alors dominante consistant à analyser les problèmes comme des faits *taken for granted*. Ces problèmes, annonçait-il, suivent une carrière publique, des étapes que le sociologue peut documenter : l'émergence et la légitimation publique d'un problème, la mobilisation d'une série d'acteurs investis à les codifier et à définir leur traitement, ainsi que le transfert pratique de leurs recommandations vers des dispositifs mis en œuvre sur les terrains de l'intervention. Médiatisation, scandalisation, investissement d'une diversité d'acteurs sociaux autour d'une même question, intensification des publications, modifications des textes de loi, passage d'un objet de discours à un objet d'intervention ; d'un point de vue sociologique, les ingrédients de la constitution de la violence en milieu scolaire comme problème public à Genève sont, comme nous le verrons, réunis. Aussi, il s'agira, à partir de l'objet clairement localisé et circonscrit qu'est le processus d'institutionnalisation de la violence des jeunes en milieu scolaire à Genève de comprendre par quelle chaîne d'opérations de publicisation cette question fut constituée dans le domaine des politiques éducatives comme un problème publiquement reconnu et érigé en catégorie-cible d'intervention publique.

Alors qu'au début des années nonante, la violence juvénile en milieu scolaire était représentée dans des discours publics comme une question touchant d'autres pays (dont la France ou les États-Unis) et dont la Suisse était « épargnée »<sup>1</sup>, elle laissera progressivement la place à un consensus moral et politique généralisé sur son existence même. Dans ce dessein, nous montrerons tout d'abord comment une commune suburbaine genevoise a joué au début des années 1990 un rôle pionnier dans l'identification du problème. Nous verrons ensuite comment, au milieu des années 1990, en prenant appui sur ces premières thématisations, des députés du parlement cantonal genevois de divers partis ont participé à modifier la portée du problème en le faisant passer d'une préoccupation très localisée d'une commune suburbaine genevoise à un problème plus global, d'ordre cantonal. Dans le cadre de cette montée en généralité du problème, nous verrons comment, à partir d'un événement hautement médiatisé, l'impact des « débordements anti-OMC »<sup>2</sup> en mai 1998 à Genève, des experts scientifiques seront mandatés pour porter, notamment, un diagnostic plus général sur la violence au quotidien et prescrire certaines recommandations. Enfin, nous verrons comment la carrière publique du problème de la violence scolaire connaîtra au milieu des années 2000 un moment majeur d'officialisation, devenant l'une des cibles de l'action de la politique éducative élaborée à l'échelle du canton.

1 Cf. par exemple Haegler et Pekmez (1992).

2 Lors des manifestations contre l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) dont le sommet se tenait alors à Genève.

Le matériel empirique de l'enquête a été réuni selon la méthode de la recherche documentaire sur la base d'un vaste corpus de sources écrites envisagées comme autant d'archives contemporaines. Se mêlent et se croisent en effet articles de presse, débats parlementaires, rapports d'experts, communiqués de responsables institutionnels, textes de loi, grilles d'intervention ; à savoir des discours énoncés par des acteurs divers qui occupent chacun des positions particulières et hiérarchisées dans le champ des politiques éducatives et qui sont « pris dans une activité à la fois cognitive (construction de cadres d'analyse des « problèmes sociaux »), sociale (fabrication d'un réseau pour les promouvoir) et, aussi, « militante » » (Tissot 2007, 12–13). Plutôt que de simplement juxtaposer des points de vue, nous serons sensibles à montrer comment ceux-ci agissent les uns sur les autres, comment se façonne, via certains noyaux de cristallisation des discours, une certaine sédimentation ou structuration progressive du discours public dont il est possible d'identifier différentes grandes phases idéal-typiques. La manière dont les acteurs tendent souvent, comme nous le verrons, à référer leur point de vue à celui exprimé par d'autres agents, étant grandement révélatrices de toute une *nébuleuse réformatrice* (Topalov 1999) qui va faire progressivement basculer le problème de la violence des jeunes en milieu scolaire du statut de simple fait divers au statut de véritable problème dit de société.

## 2 Conscientiser et réfléchir : le rôle pionnier joué par une commune suburbaine genevoise

La question de la violence des jeunes en général sera soulevée publiquement dans des contextes locaux au début des années 1990 à Genève. Notons que cette période est justement marquée en France par un cycle d'émeutes urbaines d'une ampleur inédite – à Vaulx-en-Velin (1990), Argenteuil (1990) et Mantes-la-Jolie (1991) – qui donna lieu à une grande couverture médiatique faisant entrer les quartiers ainsi que les jeunes des cités dans le champ des préoccupations politiques, et marquant l'avènement de l'objectif sécuritaire sur les quartiers (Beaud et Masclet 2006). Ces incidents relatés par la presse genevoise<sup>3</sup> ont sans doute participé à ce qu'une commune suburbaine telle que Meyrin, première cité satellite de Suisse romande (la région francophone de Suisse), initie une réflexion relative à la « recrudescence » des actes de violence commis par les jeunes. Elle fut une des premières à se pencher sur ce sujet afin d'en rendre compte.

La crainte manifestée par la mairie porte au départ sur les dépréciations de bâtiments publics, de certaines infrastructures communales ou équipements sportifs, telles que « graffitis ou « tags » sur les façades, vitres cassées, portes défoncées, débuts

<sup>3</sup>

« Le gouvernement a recensé 400 quartiers chauds cumulant tous les handicaps : chômage, échec scolaire, délinquance, habitat dégradé, et forte concentration d'immigrés. Une loi « anti-ghetto » est en cours d'examen au Parlement » (AFP 1991, 1).

d'incendies» (Conseil administratif de la commune de Meyrin 1992, 9). Faisant le constat d'une recrudescence inquiétante des actes de vandalisme pesant lourd dans le budget communal, les autorités vont tout d'abord inciter les témoins des méfaits à signaler rapidement ce qu'ils ont vu. Il ne s'agit pas alors pour ces dernières d'engager des agents de police municipale supplémentaires, le souhait n'étant pas que Meyrin devienne un «État policier» (Conseil administratif de la commune de Meyrin 1992, 9). L'année suivante, le magazine *Tell Quel* de la télévision suisse romande (Lamunière 1993) fit une émission sur la cité meyrinoise s'interrogeant sur le problème des jeunes et le phénomène des bandes. Même si dans cette émission le ton de la population n'est pas à la dramatisation, on y apprend que l'heure est à l'offensive pour les autorités communales qui doivent «resserrer les boulons et retrouver la cohésion des habitants». Parallèlement, selon ces dernières, il est nécessaire d'écouter les jeunes (leurs idées, leurs points de vue) afin d'avoir plus de chances de prévenir les excès de marginalisation des plus vulnérables d'entre eux. L'émission a eu un effet important sur la population de la Cité qui s'est sentie comparée à une banlieue française (Brauchli 1993, 3).

C'est dans ce contexte que la commune de Meyrin organisera en mai 1993 une quinzaine d'information et de prévention sur le thème de la violence. La volonté affirmée est de dépasser la simple focalisation sur une violence symptomatique et d'essayer d'en comprendre les raisons. Les travailleurs sociaux du centre de loisirs sont les acteurs désignés pour faire ce travail d'écoute empathique au vu de la relation de confiance qu'ils ont su maintenir avec les jeunes incriminés (Vuille et Wicht 2007). Les schèmes interprétatifs mobilisés dans la compréhension du phénomène témoignent de l'influence de ces professionnels du social et de leur cadre d'analyse: la violence des jeunes est érigée en symptôme d'une crise du lien social et de la montée de l'exclusion qui traversent nos sociétés contemporaines. Bien que représentant des topiques bien huilées du discours social des années 1990, ayant participé à dénier sinon affaiblir la critique sociale (voir notamment Boltanski et Chiapello 1999), ce cadre d'analyse tire son succès ici dans la mesure où il permet sans doute aux travailleurs sociaux concernés de lutter contre certaines formes de racisme anti-jeune<sup>4</sup>.

Cette quinzaine sera relatée par la presse qui, dans le même temps, s'intéressera à la question de la violence en milieu scolaire et évoquera l'inquiétude des directeurs et des parents des collèges genevois. Tout en évoquant le constat de sévères cas de violence dans les écoles, le ton s'emploie à une relativisation ambivalente au regard de la situation en vigueur dans d'autres pays: «Dans les écoles genevoises, la violence devient sournoise et la tension monte. Ce n'est ni le Bronx ni la Seine-Saint-Denis, mais ça cogne parfois dur dans les collèges genevois. Les directeurs s'inquiètent et les parents se sont mobilisés» (Rodrik 1993, 3). Ici aussi il s'agit de relativiser la situation genevoise tout en promouvant le dialogue sur cette nouvelle

---

<sup>4</sup> Cf. FASE (1993).

problématique et en encourageant victimes et parents à déposer plainte pour éviter que le problème ne s'aggrave.

L'année 1993 peut être considérée comme le point de départ d'un débat public à Genève sur les questions de violence juvénile. Sans être jugés triviaux, les problèmes soulevés ne sont pas encore constitués comme un objet politique d'importance et sont encore relativement peu relayés par les médias. Si le terme de violence urbaine, comme celui de violence en milieu scolaire, font déjà timidement partie du lexique progressivement mis en circulation par certains acteurs institutionnels, le phénomène en question reste encore pensé et représenté comme étant circonscrit à l'échelle de quelques cas particuliers. Force est de constater que la montée en généralité du problème n'est pas encore vraiment de mise. Or, cette situation changera progressivement au milieu des années 1990 notamment par le travail de mobilisation de députés politiques hissant cette question au rang d'un problème d'ordre cantonal.

### 3 Reconnaître et légitimer : des députés veulent agir avant que le problème ne s'aggrave

Tout en faisant référence explicitement au travail de réflexion mené par la commune de Meyrin en 1993, une formation de quatre politiciens de divers partis<sup>5</sup>, députés au Grand Conseil genevois (instance parlementaire cantonale), s'est saisie l'année suivante de la thématique de la violence par l'entremise d'une proposition de motion spécifique intitulée « la violence en milieu scolaire »<sup>6</sup>. Citons les propos de Fabienne Bugnon : « [L]a commune de Meyrin, très récemment, a mis sur pied une quinzaine sur la violence (...). Des questions ont été posées, des pistes de réflexion lancées (...). Mais cela ne suffit pas. » En effet, selon les vœux exprimés par les députés impliqués dans l'exposé des motifs de la motion déposée, il s'agit de « donner un élan et une cohérence à des actions » importantes mais qui demeurent à la fois trop localisées et « encore trop discrètes par rapport à l'acuité du problème ». L'élan engagé est par ailleurs référé aux actions déjà entreprises par d'autres villes de Suisse (Berne, Zurich, Saint-Gall, Neuchâtel, Fribourg) en matière de lutte contre la violence en milieu scolaire. Selon eux, ces actions sont constituées comme autant d'exemples à suivre dont les autorités cantonales genevoises devraient s'inspirer : « [C]ertaines villes de Suisse ont [déjà] pris le problème à bras-le-corps ». Le temps n'est donc plus à la réflexion, vu « qu'à force de réfléchir, la violence s'installe tranquillement et qu'il arrivera un moment où nous ne pourrons plus faire face ».

5 Fabienne Bugnon (députée écologiste), Elisabeth Reusse-Decrey (députée socialiste), Philippe Schaller (député du parti démocratique chrétien) et Dominique Belli (député radical).

6 Proposition de motion M905. Nous reproduisons dans cette section plusieurs extraits du procès-verbal de la séance du Grand Conseil durant laquelle cette motion a été débattue (Grand Conseil genevois 1994). Ces extraits figurent entre guillemets.

Parmi les mesures générales qu'il conviendrait d'adopter sur le plan cantonal, les députés mettent l'accent sur l'importance de la prévention et de l'information concernant la violence dans les écoles. Aussi souhaitent-ils être mis au fait de ce qui se fait à Genève en la matière. Ils demandent qu'une information régulière sur la violence à l'école soit intégrée au programme actuel et que des colloques sur le sujet soient promus d'entente avec les enseignants.

Or, ce travail de légitimation politique du problème qui se manifeste dans les arènes du parlement genevois passe par l'usage de cas frappants. On sait que la transformation d'un fait abstrait (ici la violence en milieu scolaire) en faits significativement dramatiques, concrets, visuels est accentuée généralement par des détails poignants qui « nous met le drame devant les yeux » (Lahire 1999, 144). Ce procédé rhétorique bien connu de la fabrique des problèmes publics, ressort dans les propos tenus par certains des députés engagés, même si ceux-ci se défendent, non sans une certaine ambiguïté, de toute dramatisation. On peut lire dans l'exposé des motifs de la motion déposée que la violence toucherait soudain des populations ou des lieux jusque-là épargnés et les préaux de récréation seraient devenus le « théâtre de violences inouïes ». Cet état de fait, la députée Fabienne Bugnon, dit l'avoir vécu concrètement : « Je me demandais comment j'allais vous (...) présenter [cette motion] sans avoir l'air de dramatiser la situation. Malheureusement, les faits m'ont donné le fil conducteur de mon intervention, puisque, en amenant mes enfants à l'école l'après-midi même, je me suis retrouvée face à un attroupement de cent à deux cents enfants qui attendaient l'un d'eux pour le « buter », selon leurs propres termes, car il venait de casser à coups de poing le nez de l'un de leurs camarades (...). Il y a quelques semaines, une ambulance emmenait un enfant victime de plusieurs fractures suite à une bagarre. J'ai donc eu la confirmation que je ne dramatisais pas (...). Ce ne sont pas des cas isolés ». Dominique Belli mobilise également des cas saisissants dans ses propos, lorsqu'il mentionne que « des exemples d'enfants attachés pendant des heures à des grilles de préau ou victimes d'un climat de terreur instauré par des groupes d'enfants vis-à-vis d'autres enfants sont devenus monnaie courante et fréquemment rapportés aux associations de parents d'élève », dont il souligne d'ailleurs en faire partie. Mais pour apporter des gages de crédibilité aux exemples cités et au-delà démontrer le bien-fondé de l'entreprise engagée par les cosignataires, les acteurs politiques suggèrent que leur appréciation de la situation se fonde à la fois sur leur propre engagement professionnel (comme professionnels du social, de la santé) mais aussi sur leur participation à des associations (de parents d'élève), et qu'ils se trouvent ainsi tout particulièrement bien placés pour cerner la mesure du problème, comme le laisse entendre Fabienne Bugnon : « J'ai pu observer cette violence entre les enfants tant par mon activité professionnelle qu'en parlant avec des enseignants, des parents et surtout des enfants ». Dans cette même logique, Dominique Belli, outre le fait d'être membre des associations de parents concernés, précise qu'il est pédiatre à l'hôpital des enfants, corps de métier qui a, souligne-t-il,

à traiter « des entorses, des factures ou des commotions cérébrales dues à des actes de violence pratiqués dans le cadre de l'école ou dans les préaux d'école » ; cette information n'est pas sans donner, notons-le au passage, un gage de sérieux au problème évoqué en portant l'attention sur la gravité des conséquences possibles. À bien des égards, ce travail argumentatif permet de transformer les députés impliqués en porte-paroles légitimes.

Ainsi, ces acteurs politiques, s'apparentent relativement bien aux caractéristiques des *entrepreneurs de morale*, figures bien définies par Becker (1985, 171–173) en ce sens qu'ils vont « entreprendre une croisade pour la réforme des mœurs » en raison de la présence de « telle forme de mal qui les choque profondément ». Ils veulent évoquer ce problème sans pudeur et sans retenue, car comme le précise encore Dominique Belli, « ces exemples ne sont que le sommet de l'iceberg ». Pierre Vanek (alliance de gauche), est le seul député de l'assemblée à exprimer, une certaine retenue vis-à-vis de la motion déposée, sans la rejeter pour autant : « Si cette motion révèle un problème réel, je pense qu'il faut être relativement prudent et, malgré ce qui a été dit, ne pas dramatiser les incidents qui se produisent ». La motion est acceptée de manière consensuelle.

Une chose est sûre, le dépôt de cette motion va participer de manière latente à faire entrer le thème de la violence en milieu scolaire dans les débats parlementaires engagés au sein du Grand Conseil genevois, notamment dans l'univers du lexique et des cadres d'analyse des problèmes sociaux mobilisés par ces acteurs. Depuis mai 1994, pas loin d'une demi-douzaine de motions mobilisant cet intitulé sera déposée au parlement cantonal genevois<sup>7</sup> par des coalitions de députés tantôt de gauche, tantôt de droite. Thème devenant progressivement porteur au sein de différentes formations politiques du canton, le consensus établi autour de la cause de la violence en milieu scolaire témoigne de manière sous-jacente des transformations des clivages politiques classiques en matière de discours portant sur le thème plus général de l'insécurité. En guise d'exemple prototypique, les échéances électorales de la ville de Genève en 2003 cristallisent de manière exemplaire ce déplacement des rhétoriques politiques<sup>8</sup> : « Les socialistes veulent aussi lutter contre les incivilités. Les incivilités deviennent un véritable thème de gauche. Après le congrès des Verts sur le sujet, on a appris hier que les Socialistes de la Ville de Genève lui ont aussi consacré un séminaire. (...) Les deux coprésidents de la section sont d'ailleurs conscients qu'il faudra « cravacher dur » aux prochaines élections pour limiter, voire repousser les assauts de l'UDC à droite et d'Action citoyenne à gauche » (Dupraz 2002, 19). « Le

<sup>7</sup> Voir : <http://www.geneve.ch/grandconseil/memorial/index.asp> (M 929, M 1192, M 1420, M 1420-A, M 1581, M 1685).

<sup>8</sup> En France, c'est déjà en 1995 – à partir de la candidature de Lionel Jospin – que les questions de délinquance et de sécurité deviennent explicitement un axe des campagnes électorales des élites socialistes alors que la « Lettre à tous les Français », envoyée en avril 1988 par François Mitterrand, ne mentionne rien à ce sujet (Bonelli 2008, 99–100). Voir aussi Le Goff (2005) pour l'insécurité « saisie » par les maires comme enjeu de politiques municipales.

PS-Ville est déjà en campagne électorale. Parmi les sujets évoqués hier au cours d'une conférence de presse, a figuré la volonté de ne pas laisser le thème de la sécurité à droite» (Bach 2002, 4).

Reconnue dans les débats parlementaires au milieu des années 1990 comme un problème, il ressort que la question de la violence en milieu scolaire connaîtra une phase nouvelle de sa carrière publique à la fin de la décennie dans un contexte caractérisé par l'émergence d'un fait divers hautement médiatisé : les manifestations anti-OMC de mai 1998 et les débordements associés. Sans être lié à cet événement, le travail des experts engagés par les autorités dans ce contexte de crise contribuera à infléchir pourtant le devenir du problème public.

#### 4 Diagnostiquer et prescrire : des experts mandatés pour analyser la violence juvénile et proposer des pistes à suivre

Bien que de courte durée, cet événement hautement médiatisé (entre le 16 et 20 mai 1998) générera une situation de «panique morale» (Goode et Ben-Yehuda 1994) qui marquera la conscience collective bien au-delà du canton, comme le laisse entendre la Commission fédérale pour la jeunesse dans son rapport d'août 1998 : «Après (...) les émeutes qui ont secoué Genève au mois de mai de cette année, la violence juvénile est de nouveau d'actualité, et l'attention de l'opinion publique s'est de nouveau davantage intéressée au problème» (CFJ 1998, 8). À la suite des événements, les autorités politiques genevoises seront contraintes de trouver et d'afficher publiquement une volonté ferme de gestion de la situation. Parallèlement, à une volonté «de déterminer les responsabilités et de punir les coupables», le Conseil d'État entend confier à un collège d'experts «la mission de se pencher, à la lumière de ces événements, sur «la violence des jeunes en milieu urbain» afin de «mettre en évidence les raisons» et de «proposer des pistes de solutions» (Grand Conseil genevois 1998). Les articles de presse publiés à cette époque reflètent les traces d'une telle demande politique d'expertises. Tant le Conseil d'État, que la police ou l'Université cherchent en effet à étudier ces faits : «Gouvernement et députés genevois veulent comprendre les casseurs» (Kauffmann 1998, 18), «Pour comprendre la violence des jeunes, la police genevoise invite un criminologue français» (Focas 1998, 24), «Des universitaires s'interrogent sur les causes des émeutes en marge des manifestations contre l'OMC» (Dubouloz 1998, 17). Derrière cette entrée fortement sollicitée de l'expertise scientifique, ne retrouve-t-on pas un contexte analogue à celui de la Belgique et de la France mis en avant dans les analyses de Vienne (2009, 144) montrant que «le «marché» d'expertise scientifique sur les violences s'est (...) construit (...) à la faveur d'une curiosité scientifique moins spontanée que fortement sollicitée par les pouvoirs politiques et d'une dramatisation médiatique»?

Le mandat confié comportait deux volets : d'une part, celui de mieux comprendre le déroulement des manifestations et leur impact dans la ville et les médias, d'autre part, celui de mettre en lumière la métamorphose de la violence dans les rapports interindividuels et sociaux au sein des sociétés contemporaines. En vertu des intérêts et domaines de compétences des différents membres du collège d'experts mandaté<sup>9</sup>, une division du travail sera engagée. Si Uli Windisch se penchera sur le premier volet, et produira avec son équipe un rapport au Conseil d'État, qui sera publié en mai 1999 (Windisch et al. 1999) ; Michel Vuille et Jean-Pierre Boillat (Vuille et Gros 1999) se pencheront sur le deuxième volet du mandat, rapport confié au Conseil d'État qui sera publié sous le titre *Violence ordinaire* en septembre 1999. C'est ce deuxième volet du mandat confié au collège d'experts qui aura le plus d'effet sur la carrière publique de la violence en milieu scolaire et ceci pour deux raisons principales.

Premièrement, parce que l'étude « ne se centre pas sur les mobilisations contre l'OMC et les débordements auxquels elles ont donné lieu au printemps 1998 » (Vuille et Gros 1999, 10) mais prend justement pour objet les incivilités dont le phénomène se déploierait notamment à l'école. Deuxièmement, parce que l'affiliation institutionnelle des deux chercheurs impliqués, qui travaillent chacun au Service de la recherche en éducation (SRED), vient rapatrier directement le problème et sa régulation dans le cadre du Département de l'instruction publique (DIP) et de la politique qui l'anime. Cette affiliation institutionnelle renforce encore davantage la dimension orientée de leur étude, comme en témoigne leur souci de « fournir des informations pertinentes à un travail préventif de terrain » (Vuille et Gros 1999, 6). Sans doute, cette étude participe d'une logique plus générale de professionnalisation de la sociologie de l'éducation où la définition des normes scientifiques engagée par des « hommes doubles » à la fois savants et experts (Poupeau 2003, 55) ne tient pas seulement au milieu savant, mais aussi à l'importation de principes exogènes liés aux demandes administratives et au débat public. Gage d'innovations, d'opportunités et de défis de taille à relever (Lurin et Nidegger 1999), cette duplicité n'est pourtant pas sans risques. Elle peut favoriser la mobilisation et la mise en circulation de notions au statut épistémologique flottant, peu soumis à une véritable critique méthodologique. Placée au centre de l'étude genevoise susmentionnée (Vuille et Gros 2009) qui se réfère à des travaux menés en France dans les années 1990 sur la violence à l'école et les incivilités<sup>10</sup>, on sait que le recours à ces notions véhicule des significations qui ne sont pas neutres d'un point de vue cognitif et moral, dans la mesure où elles peuvent conduire à une perception généralisée de tout phénomène perturbateur

<sup>9</sup> Experts : Jean-Pierre Boillat (travailleur social, Centre de contact Suisses-Immigrés), Michel Vuille (sociologue, Service de la recherche en éducation et Faculté de psychologie et sciences de l'éducation), Uli Windisch (sociologue, Faculté des sciences économiques et sociales) avec comme secrétaire du collège, Dominique Gros (sociologue, Service de la recherche en éducation).

<sup>10</sup> En guise de légitimation du propos avancé, sont cités notamment les travaux de Debarbieux (1990), Roché (1993) et Lagrange (1995).

comme violence (Milburn 2000 ; Vienne 2009). Indexée au champ sémantique de la violence des jeunes en général (expression utilisée de manière récurrente suite aux manifestations anti-OMC), la violence en milieu scolaire est désormais associée à une charge d'indignation publique renforcée.

Cette dernière n'ira pas sans peser de manière sous-jacente sur la posture des experts qui passe aisément d'une argumentation analytique à une argumentation normative et prescriptive, comme en témoigne l'avant-propos de l'étude : « [I]l y a encore quelques années les incivilités n'étaient guère introduites dans les débats sur la violence ; on ne prenait véritablement en compte alors que la violence physique et les crimes et délits. Or, les incivilités (conflits de civilités) sont désormais affichées comme l'expression dominante des faits de violence et comme le facteur explicatif numéro un de la montée du sentiment d'insécurité. (...) Si les incivilités renvoient à des faits de violence peu graves, elles ont des conséquences sociales importantes (...). Et surtout, elles sont la révélation d'un chaos possible (...) et des déchirures douloureuses dans le tissu des relations sociales » (Vuille et Gros 1999, 7). Le diagnostic ainsi posé, les experts prescrivent quelques recommandations (Vuille et Gros 1999, 178–190). Parmi celles-ci, ils invitent les acteurs professionnels et bénévoles gravitant autour de l'école (enseignants, concierges, directeurs, parents, îlotiers, travailleurs sociaux, infirmières de santé publique, médecins) à davantage coordonner leur action dans le cadre d'un « traitement «en partenariat» de la violence». Leurs recommandations portent également sur la nécessité du DIP de pouvoir disposer de connaissances statistiques sur le phénomène par «un enregistrement systématique des faits de violence» dans les différents établissements scolaires.

## 5 Prévenir et sanctionner : institutionnalisation de la lutte contre la violence à l'école

Dans un contexte où se manifestera, au tournant des années 2000, une panoplie d'initiatives institutionnelles et associatives diverses<sup>11</sup> rassemblées sous la bannière unificatrice et mobilisatrice du respect et du vivre ensemble<sup>12</sup> (initiatives qui rentrent en résonance étroite avec d'autres recommandations des experts susmentionnés, voir Vuille et Gros 1999, 185), la carrière publique du problème de la violence en milieu scolaire va connaître un moment d'officialisation majeur en 2005 au sein du DIP. Sous le titre évocateur « Vie dans des établissements scolaires : des espaces à reconquérir », le DIP érige le problème de la violence des jeunes en milieu scolaire au

11 Cf. CIIP (1999), Hospice général (1999), SSJ (1999), SSJ (2004), Castella (2003), DIP (2004).

12 Il faudrait montrer en quoi ces répertoires d'action collective doivent sans doute une partie de leur succès au vocabulaire choisi pour représenter symboliquement la cause dans l'espace public, qui tend à préconiser une stratégie proactive (des valeurs à promouvoir) à une stratégie simplement réactive (des comportements à enrayer).

rang d'une de ses 13 priorités (DIP 2005a, 17). À travers une panoplie de mesures s'affiche ici un souci d'intégrer dans une même politique éducative transversale des principes d'action pour le moins hétérogènes à l'image de ce qui se présente comme les « cinq piliers » de l'action engagée par le DIP contre la violence en milieu scolaire que sont la « prévention », la « participation », le « partenariat », la « médiation » et la « sanction » (Grand Conseil genevois 2005, 4694) dont l'ordre des mots produit sans doute son effet symbolique propre.

Mieux articuler les réponses apportées au problème apparaît comme le point d'honneur des nouvelles formes de gestion publique de la délinquance juvénile en milieu scolaire. Parmi les mesures adoptées, des classes « relais-externes » dans cinq établissement seront mises en place dans le but affiché de mieux prendre en charge les élèves en grande difficulté de comportement (Lurin et al. 2007). Par ailleurs, un réaménagement sur le plan légal de certains aspects de la Loi sur l'instruction publique sera par la suite engagé introduisant notamment une définition plus détaillée des motifs justifiant des « sanctions disciplinaires » (des sanctions plus sévères contre les élèves « difficiles » et des mesures d'éloignement de l'école pouvant excéder 20 jours) (Grand Conseil genevois 2008).

Sans s'y référer toujours explicitement, il ressort que le département en charge de l'instruction publique va reprendre certaines des recommandations des experts susmentionnés : le souci de coordonner l'action engagée par les différents acteurs professionnels gravitant autour des établissements scolaires est intégré dans la politique publique préconisée, de même que l'élaboration d'un savoir statistique mieux informé sur le phénomène de la violence en milieu scolaire (dont le mandat sera confié au SRED). Regardons ces deux aspects plus en détail, qui s'avèrent fondamentaux dans l'évolution du problème de la violence en milieu scolaire, érigé cette fois en une catégorie-cible des politiques éducatives.

D'une part, un protocole de collaboration entre l'école et la police sera adopté en juin 2005 dans le souci d'apporter des réponses adaptées à la violence en milieu scolaire. Basée sur le principe de subsidiarité, cette collaboration interinstitutionnelle en référence à « une vision moderne de partenariat entre les organismes au sein d'une société démocratique où police et établissements scolaires doivent être considérés comme des partenaires, ayant un objectif de bien-être général de la collectivité. » (DIP 2005b, 3). Engageant une nouvelle conception de la sécurité « plus perçue comme une affaire exclusive à la police, mais comme un enjeu de co-production intersectorielle et de contact direct avec la population » (Meyer et al. 2011, 40), cette forme de maillage institutionnel renforcé s'inscrit dans un contexte caractérisé par une large diffusion des modèles de la « police de proximité » (Dieu 2002), inspirés des développements nord-américains dans le domaine des partenariats sécuritaires. Tout en prolongeant des réflexions menées à l'échelle nationale quelques années plus

tôt<sup>13</sup>, notons que le protocole susmentionné école-police se réfère explicitement à une expérience québécoise.

Objets d'interventions pensés dans leur nécessaire interdépendance et référés à un bien commun au-dessus de tout soupçon qu'est « le bien être général de la collectivité », les actes de violence en milieu scolaire sont dans le même temps constitués comme objets de savoir statistique. Le DIP reprend ici à son compte très clairement les recommandations des experts, tout en soulignant l'importance que revêt cette connaissance statistique pour la bonne mise en œuvre de sa politique éducative : « Dans leur rapport rendu au Conseil d'État en février 1999, les experts mandatés pour étudier la violence des jeunes en milieu urbain préconisaient onze mesures parmi lesquelles l'enregistrement systématique des faits de violence dans les divers niveaux d'enseignement (enseignement primaire, cycle d'orientation, enseignement post-obligatoire). Une des informations nécessaires au DIP, dans le cadre de la lutte contre la violence et le maintien d'un climat propice aux apprentissages en milieu scolaire, consiste à disposer d'une mesure des actes violents qui y ont lieu » (DIP 2010). Notons que c'est par le recours au logiciel informatique (SIGNA)<sup>14</sup> que l'état des lieux sur la violence en milieu scolaire sera effectué à partir de 2007. Du *danger* que représentent les jeunes pour l'ordre scolaire, ceux-ci deviennent alors un *risque* calculable. Après deux années d'utilisation de cet outil statistique, le SRED, mandaté pour l'exploitation des données, observait un accroissement de 133 actes dénoncés pour la période 2008–2009, mais en appelait cependant à une certaine prudence dans l'interprétation de ces données « qui peuvent tout aussi bien rendre compte d'un accroissement des faits de violence en milieu scolaire que d'un renforcement du réflexe de signalement » (SRED 2009, 5). Ce souci de ne pas dramatiser la situation se manifeste également par la volonté de préciser, chiffres à l'appui, que « les actes de violence les plus durs et les plus traumatisants restent tout à fait exceptionnels à Genève » (SRED 2009, 6)<sup>15</sup>. Basé sur un savoir classificatoire (par type d'atteintes, niveau d'enseignement, victimes et auteurs) standardisé, utilisé dans d'autres contextes nationaux, cet instrument d'enregistrement des actes de violence à l'école ne va pas sans offrir une base épistémique nouvelle au problème, permettant de satisfaire des intérêts sociaux divers, parfois concurrents (Bigo 2001). Tout en permettant aux statisticiens impliqués de se démarquer d'une lecture alarmiste en offrant une repré-

13 Voir : Felber et Freymond (1998).

14 Instrument d'enregistrement des actes de violences en milieu scolaire déjà employé en France en 2001, qui sera mis à disposition du DIP en 2004.

15 Ce sont surtout les « violences physiques sans arme » (123 cas) et les « insultes graves » (90 cas) qui, à elles seules, représentent un peu moins de la moitié du total des faits enregistrés (45.2 % pour l'année 2008–2009). Les autres formes d'atteintes à autrui – menaces graves, bizutage, violence physique avec arme, violences physiques à caractère sexuel, racket ou extorsion de fonds – sont très nettement moins fréquentes (13.3%). Quant aux atteintes aux biens (29.7 %), celles-ci concernent surtout des tentatives de vol ou vols (60 cas) et des dommages au matériel et aux locaux (57 cas), dans une moindre mesure des tags (16 cas). Enfin, les atteintes à la sécurité (7.9 %) se concrétisent principalement par des tentatives d'incendie ou des incendies (12 cas) et par des intrusions de personnes étrangères aux établissements (11 cas) (SRED 2009, 2).

sentation nuancée des faits incriminés permettant de chiffrer la violence scolaire, cette construction savante du problème demeure mise au service d'une « bonne gestion » du problème élaborée dans le cadre d'une politique éducative bien informée aux finalités multiples : « Les objectifs de ce recensement sont de disposer régulièrement d'un état des lieux de la situation (...), de contribuer à l'évaluation des mesures de prévention, (...), de fournir des éléments de compréhension sur l'apparition d'actes de violence, d'orienter la conception de programmes de prévention » (DIP 2010).

Paradoxalement ou pas, bien que très minoritaire quantitativement<sup>16</sup>, le problème de la violence en milieu scolaire ne l'est guère d'un point de vue qualitatif, vu qu'il est devenu l'une des priorités des politiques éducatives : faire varier les réponses apportées au problème en partenariat localisé et placé sous la bannière du maintien de la « cohésion sociale » (Aouda 2010, 11) apparaît comme le point d'honneur des nouvelles formes de gestion publique de la délinquance juvénile en milieu scolaire, caractéristique typique de ce que certains appellent « le paradigme social-sécuritaire » contemporain (Cartuyvels 1996 ; Nagels et Rea 2007). En outre, dans cette nouvelle configuration idéologique, la sanction n'est plus simplement répressive, « elle devient ‹la› mesure sociale préventive de tout désordre public » (Collovald 2001, 113).

## 6 Conclusion

L'attention publique portée au phénomène de la violence en milieu scolaire à Genève témoigne d'une réaction sociale que nous avons cherché à déconstruire sociologiquement. Prenant appui sur le travail d'identification du phénomène au début des années 1990 mené à l'échelle d'une commune suburbaine par des acteurs locaux (mairie, travailleurs sociaux), nous avons montré comment un groupe de députés du parlement cantonal genevois s'est engagé à faire reconnaître publiquement l'existence de ce phénomène à l'échelle du canton, tout en catégorisant de manière plus resserrée les territoires concernés (passage des notions d'actes de vandalisme et dégradations de bâtiments publics à la notion de violence en milieu scolaire). Puis, sur la base des diagnostics et des recommandations établis par des experts de l'école mandatés par les autorités dans le cadre d'un événement hautement médiatisé, nous avons montré comment le problème de la violence en milieu scolaire, désormais indexé de manière sous-jacente au champ sémantique de la violence des jeunes en général, a été constitué en cible prioritaire du plan d'action officiel du département en charge de l'instruction publique au milieu des années 2000. Il convient enfin d'apporter, en guise de conclusion, quelques précisions par rapport à cette démonstration : premièrement, notre usage du modèle d'analyse sociologique des problèmes publics

<sup>16</sup> Ainsi, seulement 7 élèves sur 1 000 (0.7 %) ont été confrontés, pour la période 2008–2009, à l'une ou l'autre forme de violence en milieu scolaire dans l'ensemble des écoles primaires, des collèges du cycle d'orientation et des établissements de l'enseignement post-obligatoire (secondaire II) (SRED 2009, 3).

utilisé ; deuxièmement, les caractéristiques spécifiques de la configuration genevoise au regard d'autres contextes, et troisièmement, enfin, la spécificité sociohistorique de cette problématisation sur la longue durée.

Notre démonstration s'inspire clairement du modèle d'analyse proposé par Blumer (1971), schème constructiviste qui a fécondé, depuis, une quantité de travaux en sociologie des problèmes publics<sup>17</sup>. Dans ce texte pionnier, l'auteur définit cinq étapes dans la carrière publique des problèmes sociaux : 1) la phase d'émergence et 2) de légitimation publique de ces problèmes, 3) la mobilisation sociale qu'ils suscitent, 4) la formation d'un plan d'action officiel et, enfin, 5) la mise en place concrète du plan d'action. Si l'on retrouve relativement bien les quatre premières étapes du modèle dans notre développement, la dernière phase n'a pas pu être mise à l'épreuve des faits. Comprendre comment le plan d'action officiel engagé par le DIP a été traduit concrètement sur le terrain, avec quelle adaptation, modification, dé/re/formation, appropriation ? Ceci mériterait une analyse qui dépasse largement le cadre de cet article de par la complexité des champs professionnels potentiellement impliqués (de l'enseignement, au travail social, en passant par la santé et la police de proximité) et des logiques d'action en jeu qui semblent d'ores et déjà se manifester au sein d'une conception hautement territorialisée de l'action publique<sup>18</sup>.

Au-delà des points de convergence en Europe dans l'institutionnalisation de la violence scolaire comme problème public (Carra et Faggianelli 2003)<sup>19</sup>, la spécificité de la configuration genevoise tient sans doute pour partie au « retard » relatif de la réaction sociale. Si le thème des violences juvéniles (urbaines puis scolaires) est déjà présent en France au début des années 1980 par la mise en scène médiatique d'une série d'échauffourées survenue dans la banlieue lyonnaise (les « rodéos des Minguettes ») puis au début des années 1990 (les « émeutes de Vaulx-en-Velins ») (Tissot 2007), en Suisse romande, la visibilité publique du phénomène est plus récente. En dehors de ce différentiel temporel parfois de plus d'une dizaine d'années, c'est aussi la forme prise par son traitement politico-médiatique qui semble différencier les deux contextes. Représentée souvent comme une question extrêmement virulente dans les débats publics menés en France (où le langage de l'émeute et des bandes est fréquemment mobilisé (Mauger 2008) ou en Belgique (Brion et Réa 1992), force est de constater qu'en Suisse romande, le régime de sensibilité publique conféré à ce

17 Voir la liste importante des travaux mentionnés par Riot, dont son texte introductif à la traduction française de l'article (Blumer et Riot 2004).

18 On peut faire l'hypothèse que la mise en place, à la rentrée 2009, d'un réseau d'enseignement prioritaire (REP) à Genève regroupant 16 écoles primaires du canton dont la caractérisation préalable des publics bénéficiaires s'effectue à travers une idée de ciblage de populations « à risques » s'inscrit dans la mise en œuvre de ce plan d'action. Pour l'analyse de ce dispositif sur le plan européen, cf. Frandji et al. (2009).

19 Au niveau de : – la forte médiatisation du thème de la « violence » imputable aux jeunes, – l'inscription de la « lutte contre l'insécurité » au rang de priorité de l'action du gouvernement, – la mobilisation d'experts es « violences », – l'enregistrement statistique des actes de violence, l'institutionnalisation d'une politique de la ville.

problème demeure, comparativement parlant, un peu plus tempéré. Par ailleurs, le fait que les acteurs politiques, institutionnels et scientifiques empruntent des idées (discours, analyses, dispositifs) provenant souvent d'autres contextes nationaux (France, Québec) ou régionaux (cantons, villes) témoigne du processus de circulation des idées entre espaces dans la fabrique du problème public concerné. L'analyse de ce processus, qu'il conviendrait d'approfondir, révèle sans doute l'existence d'un mode de production d'un discours dont l'efficacité symbolique repose justement sur son intense diffusion et sur sa capacité à effacer son ancrage et à se donner pour universel. La création d'instances de consécration supra-nationale impulsée par certains experts es « violence à l'école » est révélatrice de cette logique de montée en généralité du problème<sup>20</sup>, qui en retour agit sur le local. En Suisse, en guise d'illustration de cette articulation local/global sur cette question, en 1998 la situation genevoise fut citée par la Commission fédérale pour la jeunesse comme l'indice d'une transformation de l'opinion au niveau suisse. De même, tout récemment, l'Office fédéral des assurances sociales (2009) a adopté un programme national de prévention de la violence auprès des enfants et des adolescents, qui entend infléchir les politiques locales.

Enfin, comprendre la spécificité de la configuration genevoise, nécessiterait également de situer cette réaction sur la longue durée. En Suisse comme ailleurs en Europe, les travaux historiques de référence portant sur la genèse et la constitution de la délinquance juvénile comme problème public thématisé par l'État, notamment dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, ont bien montré que ce n'était pas la jeunesse comme catégorie générique indistincte qui était la cible d'une attention soutenue de la part des gouvernants, mais la jeunesse des classes populaires (Ruchat 1994; Caron et al. 2009). Or, la formulation dominante de la question des désordres juvéniles au début du XXI<sup>e</sup> siècle qui se manifeste à l'échelle du monde scolaire, semble faire partiellement abstraction des rapports sociaux (Frauenfelder 2008; Mottet et Bolzman 2009; Schultheis et al. 2009; Delay 2011). On peut notamment faire l'hypothèse d'une sous-exposition, sinon d'une éviction, de la stratification sociale dans le cadrage sociopolitique des « désordres juvéniles », marqué par une tendance à raisonner sur la base d'un monde social aplati, faiblement hiérarchisé, et à individualiser les situations au détriment de leur épaisseur sociale dans un contexte culturel caractérisé en outre par un « abaissement du seuil de tolérance à la violence » (Mucchielli 2008, 120) corrélatif de l'extension considérable du champ sémantique qu'a connu cette notion depuis les années 1970 (passage des « violences physiques » aux « incivilités »). Conjugué à des préoccupations gestionnaires, ce cadrage de la violence en milieu scolaire tend à éléver le soupçon de violence des jeunes à la dignité d'un risque (Castel 1983; Cartuyvels 2007) qu'il convient désormais d'évoquer et de traiter via un mode de pensée souvent essentialisant (Chamboredon 1971) qui renvoie la

20 Voir notamment la création en 1998 par Eric Debarbieux d'un « Observatoire européen de la violence scolaire », puis en 2006, de l'« International Observatory of Violence in the School Environment » (Vienne 2009, 213–214).

« violence », dans son traitement, à des caractéristiques individuelles, individualisant le phénomène, voire le naturalisant ou le reléguant à un milieu considéré comme « déficient » (Carra et Faggianelli 2003, 219 ; Vienne 2009, 323–329).

## 7 Références bibliographiques

- Aouda, Mehdi. 2010. Politique de la ville : mode d'emploi. *Les Clefs de l'école. Magazine d'information du DIP* 6: 11.
- AFP (Agence Française de Presse). 10.06.1991. Tragiques banlieues. Nouveau drame en France : policière et jeune Beur tués. Pp. 1 in *Tribune de Genève*. Genève : La Tribune de Genève.
- Bach, Philippe. 22.02.2002. Le PS-Ville est déjà en campagne électorale. Pp. 4 in *Le Courrier*. Genève : Le Courrier.
- Beaud, Stéphane et Olivier Masclet. 2006. Des « marcheurs » de 1983 aux « émeutiers » de 2005. Deux générations sociales d'enfants d'immigrés. *Annales HSS* 4: 809–843.
- Becker, Howard S. 1985. *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*. Traduit de l'américain par J.-P. Briand et J.-M. Chapoulié, préf. J.-M. Chapoulié. Paris : A.-M. Métailié.
- Bigo, Didier. 2001. Identifier, catégoriser et contrôler : police et logiques pro-actives. Pp. 56–87 in *La machine à punir : pratiques et discours sécuritaires*, dirigé par Laurent Bonelli et Gilles Sainati. Paris : Éditions l'Esprit Frappeur.
- Blumer, Herbert. 1971. Social problems as collective behavior. *Social Problems* 18(3) : 298–306.
- Blumer, Herbert et Laurent Riot. 2004. Les problèmes sociaux comme comportements collectifs. *Politix* 17(67) : 185–199.
- Boltanski, Luc et Ève Chiapello. 1999. *Le nouvel esprit du capitalisme*. Paris : Gallimard.
- Bonelli, Laurent. 2008. *La France a peur : une histoire sociale de l'« insécurité »*. Paris : La Découverte.
- Brauchli, Hans Rudolf. 1993. Un bonheur en béton ou 1973–1993, l'histoire se répète... Pp. 2–3 in *Ensemble, Journal de l'Association des Habitants de la Ville de Meyrin* 233. Meyrin : Association des Habitants de la Ville de Meyrin.
- Brion, Fabienne et Andrea Réa. 1992. La construction médiatique et politique des émeutes urbaines. *L'Année sociale* 1991 : 282–305.
- Caron, Jean-Claude, Annie Stora-Lamarre et Jean-Jacques Yvorel. 2009. *Les âmes mal nées. Jeunesse et délinquance urbaine en France et en Europe (XX<sup>e</sup>–XXI<sup>e</sup> siècles)*. Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté.
- Carra, Cécile. 2009. European trends in research into violence and deviance in school. *International Journal on Violence and School* 10 : 97–110.
- Carra, Cécile et Daniel Faggianelli. 2003. Violences à l'école : tendances internationales de la recherche en sociologie. *Déviance et Société* 27(2) : 205–225.
- Cartuyvels, Yves. 1996. Insécurité et prévention en Belgique : les ambiguïtés d'un modèle « global-intégré » entre concertation partenariale et intégration verticale. *Déviance et société* 20(2) : 153–171.
- Cartuyvels, Yves. 2007. La criminologie et ses objets paradoxaux : retour sur un débat plus actuel que jamais. *Déviance et Société* 31(4) : 445–464.
- Castel, Robert. 1983. De la dangerosité au risque. *Actes de la recherche en sciences sociales* 47(1) : 119–127.
- Castella, André. 2003. Historique. Genève : Association « Le respect, ça change la vie », <http://www.lerespect.org/historique.html> (20.02.2012).

- CFJ (Commission fédérale pour la jeunesse). 1998. *Les jeunes : cogneurs ou souffre-douleur?* Berne : Office fédéral de la culture.
- Chamboredon, Jean-Claude. 1971. La délinquance juvénile, essai de construction d'objet. *Revue française de sociologie* 12(3) : 335–377.
- CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin). 1999. Déclaration de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) sur les finalités et objectifs éducatifs de l'Ecole publique, 18 novembre 1999. Neuchâtel : CIIP.
- Clémence, Alain. 2001. Violence et incivilités à l'école : la situation en Suisse. Pp. 183–200 in *La violence en milieu scolaire. Dix approches en Europe*, édité par Éric Debardieu et Catherine Blaya. Paris : ESF éditions.
- Collovald, Annie. 2001. Des désordres sociaux à la violence urbaine. *Actes de la recherche en sciences sociales* 136(1) : 104–113.
- Conseil administratif de la commune de Meyrin. 1992. Coût du vandalisme : Pas loin de Fr. 200'000.- par an ! Pp. 9 in *Échos de la Mairie* 6. Meyrin : Commune de Meyrin.
- Debarbieux, Éric. 1990. *La violence dans la classe*. Paris : ESF.
- Delay, Christophe. 2011. *Les classes populaires à l'école. La rencontre ambivalente entre deux cultures à légitimité inégale*. Rennes : PUR.
- Dieu, François. 2002. *Policer la proximité*. Paris : L'Harmattan.
- DIP (Département de l'instruction publique). 2004. Vivre mon école, vivre dans ma commune. Projet pilote du Cycle d'orientation du Renard. Genève : DIP.
- DIP (Département de l'instruction publique). 2005a. 13 priorités pour l'instruction publique genevoise. Brochure. Genève : DIP.
- DIP (Département de l'instruction publique). 2005b. Protocole de collaboration et d'intervention entre les établissements scolaires publics genevois et la police cantonale. Genève : DIP, [ftp://ftp.geneve.ch/dip/actu/protocole\\_dip\\_djps.pdf](http://ftp.geneve.ch/dip/actu/protocole_dip_djps.pdf) (05.07.2011).
- DIP (Département de l'instruction publique). 2010. Origine de SIGNA. Genève : DIP, <http://www.ge.ch/recherche-education/signa/#intro-signa> (15.06.2010).
- Dubouloz, Catherine. 12.06.1998. Pour comprendre les violences qui ont secoué Genève, les enquêtes foisonnent. Pp. 17 in *Le Temps*. Genève : Le Temps.
- Dupraz, Alain. 22.01.2002. Les socialistes veulent aussi lutter contre les incivilités. Pp. 19 in *Tribune de Genève*. Genève : Tribune de Genève.
- Escofet, Pierre. 2008. « Double standardisation de la culture de rue », nouvelles formes de sociabilités juvéniles et « incivilités » en contexte genevois. *Revue Suisse de Sociologie* 34(2) : 393–413.
- FASE (Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle). 1993. Charte cantonale des centres de loisirs, centres de rencontres, maisons de quartier, « jardins Robinson » et terrains d'aventures du canton de Genève. Genève : FASE.
- Felber, Peter et Rémy Freymond. 1998. *Concepts et mesure pour la campagne « Unis contre la violence*. Neuchâtel : Centre suisse de la prévention de la criminalité.
- Focas, Catherine. 04.06.1998. Pour comprendre la violence des jeunes, la police genevoise invite un criminologue français. Pp. 24 in *Le Temps*. Genève : Le Temps.
- Frandji, Daniel, Jean-Marie Pincemin, Marc Demeuse, Marc, David Greger et Jean-Yves Rochex. 2009. « *EuroPEP : comparaison des politiques d'éducation prioritaire en Europe*. Vol. 1–2. Rapport scientifique. Programme Socrates 2 / Union européenne. Lyon : INRP.
- Frauenfelder, Arnaud. 2008. De l'enfance «en danger» à la jeunesse «dangereuse». Le mode de reproduction familial des classes populaires comme cible des problématisations et régulations sociales contemporaines. Projet FNS/Bourse chercheur avancé.

- Goode, Erich et Nachman Ben-Yehuda. 1994. *Moral Panics. The Social Construction of Deviance*. Cambridge et Oxford : Blackwall.
- Grand Conseil genevois. 26.05.1994. Proposition de motion concernant la violence en milieu scolaire (M905). *Mémorial des séances du Grand Conseil de la République et canton de Genève 1993–1994/VII*, [http://www.ge.ch/grandconseil/memorial/data/530107/17/530107\\_17\\_partie9.asp](http://www.ge.ch/grandconseil/memorial/data/530107/17/530107_17_partie9.asp) (14.06.2010).
- Grand Conseil genevois. 28.05.1998. Proposition de résolution pour la nomination d'une commission d'enquête parlementaire ad hoc sur les événements qui ont secoué Genève durant la commémoration du 50e anniversaire de l'OMC (R370). *Mémorial des séances du Grand Conseil de la République et canton de Genève 1997–1998/IX*, [http://www.ge.ch/grandconseil/memorial/data/540109/21/540109\\_21\\_complete.asp](http://www.ge.ch/grandconseil/memorial/data/540109/21/540109_21_complete.asp) (14.06.2010).
- Grand Conseil genevois. 28.02.2005. Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil au sujet de la violence en milieu scolaire (M1420-A). Pp. 4693–4733 in *Mémorial des séances du Grand Conseil de la République et canton de Genève 2004–2005/VII*. Annexes, Genève : Grand Conseil genevois.
- Grand Conseil genevois. 05.12.2008. Rapport de la commission de l'enseignement chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat modifiant la loi sur l'instruction publique (Sanctions, conseils de discipline des élèves) (PL10115-A). *Mémorial des séances du Grand Conseil de la République et canton de Genève 2008–2009/II*, [http://www.ge.ch/grandconseil/memorial/data/560402/8/560402\\_8\\_partie18.asp](http://www.ge.ch/grandconseil/memorial/data/560402/8/560402_8_partie18.asp) (23.11.2011).
- Guéniat, Olivier. 2007. *La délinquance des jeunes. L'insécurité en question*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Haegler, Pascale et Sofia Pekmez. 05–06.09.1992. Le nombre de petits délits et de crimes de sang reste stable « Genève n'est toujours pas Chicago ». Pp. 21 in *La Tribune de Genève*. Genève : La Tribune de Genève.
- Hospice général. 1999. Forum « Société et violence - Vivre ensemble dans le respect de chacun ». Genève, Suisse, 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 1999.
- Kauffmann, Anne. 29.05.1998. Gouvernement et députés genevois veulent comprendre les casseurs. Pp. 18 in *Le Temps*. Genève : Le Temps.
- Lagrange, Hugues. 1995. *La civilité à l'épreuve. Crime et sentiment d'insécurité*. Paris : PUF.
- Lahire, Bernard. 1999. *L'invention de l'« illettrisme » : rhétorique publique, éthique et stigmates*. Paris : La Découverte.
- Lamunière Gaspard. 1993. La banlieue a une âme. Tell Quel. Document vidéographique. Suisse : Télévision suisse romande, <http://www.rts.ch/archives/tv/information/tell-quel/3436881-la-banlieue-a-une-am.html.html> (05.06.2011).
- Le Goff, Tanguy. 2005. L'insécurité « saisie » par les maires. Un enjeu de politiques municipales. *Revue française de science politique* 55(3) : 415–444.
- Lurin, Jacqueline et Christian Nidegger. 1999. *Expertise et décisions dans les politiques de l'enseignement*. Genève : SRED, Cahier n°3.
- Lurin, Jacqueline, Muriel Pecorini et Michel Pillet. 2007. *Les élèves en grande difficulté de comportement au cycle d'orientation. Étude d'impact du dispositif « classe relais externe »*. Genève : SRED.
- Mauger, Gérard. 2008. Sur la déviance en politique. L'exemple de l'émeute de novembre 2005. Pp. 13–41 in *Normes, déviances, insertion*, édité par Gérard Mauger, José Luis Moreno Pestana et Marta Roca I Escoda. Genève et Zurich : Seismo.
- Meyer, Michaël, Krysztof Skuza et Utz Arien. 2011. Surveiller et guérir. Pratiques de collaboration entre soignants et policiers dans l'hospitalisation psychiatrique. *Tsantsa* 16 : 38–49.
- Milburn, Philip. 2000. Violences et incivilités : de la rhétorique experte à la réalité ordinaire des illégalismes. *Déviance et société* 24(4) : 331–350.

- Morin, Denise. 2007. Les « marchés francs » de l'enfance : modes de sociabilité des enfants dans un quartier populaire du canton de Genève. Pp. 357–388 in *Entre flexibilité et précarité : regards croisés sur la jeunesse*, édité par Michel Vuille et Franz Schultheis. Paris : L'Harmattan.
- Mottet, Geneviève et Claudio Bolzman. 2009. *L'École et l'élève d'origine étrangère. Genèse d'une catégorie d'action publique*. Genève : IES édition.
- Mucchielli, Laurent. 2002. *Violences et insécurité. Fantasmes et réalités dans le débat français*. Paris : La Découverte.
- Mucchielli, Laurent. 2008. Une société plus violente ? Une analyse socio-historique des violences interpersonnelles en France, des années 1970 à nos jours. *Déviance et société* 32(2) : 115–147.
- Nagels, Carla et Andrea Rea. 2007. *Jeunes à perpète. Génération à problèmes ou problème de générations ?* Bruxelles : Académia-bruyant.
- Office fédéral des assurances sociales. 2009. Les jeunes et la violence : la violence des jeunes est préoccupante. *Sécurité sociale* 3/2009 : 136–167.
- Poupeau, Franck. 2003. *Une sociologie d'État. L'école et ses experts en France*. Paris : Raisons d'agir.
- Queloz, Nicolas. 2005. Jeunes et délinquance. Pp. 11–20 in *Jeunesse aujourd'hui – Actes en l'honneur de Michel Vuille*, édité par le Service de la recherche en éducation. Genève : SRED.
- Roché, Sébastien. 1993. *Le Sentiment d'insécurité*. Paris : PUF.
- Rodrik, Philippe. 10.05.1993. Dans les écoles genevoises, la violence devient sournoise et la tension monte. Pp. 3 in *Tribune de Genève*. Genève : Tribune de Genève.
- Ruchat, Martine. 1994. L'éducation disciplinaire dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle en Suisse romande. *Équinoxe. Revue romande de sciences humaines* 11 : 158–169.
- Sack, Fritz, Manuel Eisner et Edgar J. Forster. 1999. Gewalttätige Jugend – ein Mythos ? / Jeunesse violente – un mythe ? *PNR 40 Bulletin* 4.
- Schultheis, Franz, Pasqualina Perrig-Chiello et Stephan Egger (éds.). 2009. *Enfance et jeunesse en Suisse*. Weinheim et Bâle : Beltz.
- SRED (Service de recherche en éducation). 2009. Actes de violence dans les établissements publics genevois d'enseignement recensés dans SIGNA – année scolaire 2008–2009. Genève : SRED, [http://www.ge.ch/dip/doc/dossiers/091006\\_signa\\_08-09.pdf](http://www.ge.ch/dip/doc/dossiers/091006_signa_08-09.pdf) (15.09.2011).
- SSJ (Service santé jeunesse). 1999. *École en santé, école sans violence*. Genève : Office de la jeunesse/DIP.
- SSJ (Service santé jeunesse). 2004. *Mieux vivre ensemble à l'école*. Genève et Neuchâtel : SSJ et Service jeunesse.
- Tissot, Sylvie. 2007. *L'État et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique*. Paris : Seuil.
- Topalov, Christian (dir.). 1999. *Laboratoires du nouveau siècle : la nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France (1880–1914)*. Paris : EHESS.
- Vienne, Philippe. 2009. *Violences à l'école : au bonheur des experts. Une analyse critique des réseaux d'expertise de la violence scolaire*. Paris : Syllepse.
- Vuille, Michel et Laurent Wicht. 2007. Des jeunes dans le périmètre de la prévention et du contrôle social. Pp. 215–245 in *Entre flexibilité et précarité : regards croisés sur la jeunesse*, édité par Michel Vuille et Franz Schultheis. Paris : L'Harmattan.
- Vuille, Michel et Dominique Gros (avec la collaboration de Jean-Pierre Boillat, Carine Baudet, Abderrahmane Bekiek, Aude Jörimann et Denise Morin). 1999. *Violence ordinaire*. Genève : SRED.
- Windisch, Uli, Pascal Bonzon, Éléonore Caraële, Christopher Dupont et Frédéric Zimmermann. 1999. *Violences jeunes, médias et sciences sociales*. Lausanne : L'Âge d'Homme.

## Schriften zur Sozialen Frage › Soziale Sicherheit und Integration

Peter Neuenschwander, Oliver Hümbelin,  
Marc Kalbermatter, Rosmarie Ruder

### Der schwere Gang zum Sozialdienst

Wie Betroffene das Aufnahmeverfahren  
der Sozialhilfe erleben

172 Seiten  
SFr. 38.—  
Euro 28.—



Was muss passieren, damit sich Menschen an den Sozialdienst wenden? Welche Einstellungen und Erwartungen sind mit diesem Schritt verbunden? Wie beurteilen sie das Aufnahmeverfahren der Sozialhilfe? Auf diese und weitere Fragen liefert das Buch Antworten. Eine theoretische Auseinandersetzung über Faktoren, die für die Inanspruchnahme von Sozialleistungen von Bedeutung sind, bildet den Rahmen der Untersuchung. Vor diesem Hintergrund werden 356 Telefoninterviews ausgewertet, die mit Antragstellenden von fünf Deutschschweizer Sozialdiensten in acht Sprachen durchgeführt wurden. Die Ergebnisse zeigen: Es fällt den Betroffenen schwer, sich beim Sozialdienst zu melden. Sie erwarten nicht in erster Linie Geld, sondern Beratung bei der Bewältigung ihrer Probleme. Die föderale Struktur der Sozialhilfe führt dazu, dass die Wahrscheinlichkeit, Leistungen der Sozialhilfe zu erhalten, je nach Wohnort unterschiedlich ist. Und: Die Missbrauchsdebatte der vergangenen Jahre hat deutliche Spuren hinterlassen.

Robert Fluder, Sabine Hahn,  
Jonathan M. Bennett, Matthias Riedel,  
Thomas Schwarze

### Ambulante Alterspflege und -betreuung

Zur Situation von pflege- und unterstützungsbedürftigen älteren Menschen zu Hause

248 Seiten  
SFr. 38.—  
Euro 28.—



Die meisten älteren Menschen möchten so lange wie möglich zu Hause leben. Dieser Wunsch wird zur Herausforderung, wenn wichtige Aktivitäten des täglichen Lebens nicht mehr selbstständig ausgeübt werden können. Doch welche Pflege- und Betreuungsleistungen nehmen daheim lebende ältere Menschen überhaupt in Anspruch? Und wer erbringt diese Leistungen? Gibt es Lücken in der Versorgung und wie können diese geschlossen werden? Dies sind die zentralen Fragen, mit denen sich das vorliegende Buch auseinandersetzt. Aus der Auswertung von über 700 Interviews mit vielfältigen Informationen zur Pflegesituation entsteht ein repräsentatives und aussagekräftiges Bild der Pflege- und Betreuungsarrangements in der Deutschschweiz.